

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2022/16/12/17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Date de convocation :
07/12/2022

Convocation affichée le :
07/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 2

Reçu en Préfecture de
VANNES le 21/12/2022
Certifié exécutoire le 21/12/2022
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 21/12/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham.

Absent : BOUËDEC Jean-Michel

Procuration(s) : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à BOURLES Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

17- DENOMINATION DE LA VOIE PROLONGEANT LA RUE RAYMOND BOSSER

La délibération en date du 16 juillet 2021 exposait l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination des voies).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de parfaire ce plan d'adressage.

Il propose que la portion de voie (autour du gymnase) prolongeant la rue Raymond Bossier soit dénommée rue Raymond Bossier.

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

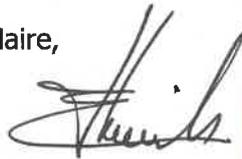
ADOpte la dénomination « **Rue Raymond Bosser** » pour la portion de voie (autour du gymnase) qui prolonge la rue Raymond Bosser,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.